

LÉGION  
ÉTRANGÈRE

N° 1007/A/51/LE  
de la  
Nomenclature générale

Format : 0,21 x 0,135  
Nombre de feuilles : 20

# LIVRET MATRICULE

450

**BOF**

**MARIGA Giampietro**

Grade (au crayon) : **AKC** Corps : **195324** Unité : **936032**

Nom et prénoms (1<sup>re</sup> ligne E. C. déclaré; 2<sup>e</sup> ligne E. C. rectifié)

Année d'engagement : **1976** Année de recrutement : **1976** Lieu de recrutement : **LE 76137**

Année d'entrée au service : **1976** Classe de mobilisation : **19** Classe de recrutement : **19** Département de recrutement : **LE 76032**

UTILISATION DANS LES RÉSERVES

Date	Périodes	Emploi (code)
	Disponibilité.	
	Première réserve.	
	Deuxième réserve.	

CHANGEMENTS D'ADRESSES  
DOMICILE ET ÉVENTUELLEMENT RÉSIDENCES  
(à tenir à jour au crayon)

DATE	RUE ET NUMÉRO Ville ou commune, Département	AUTORITÉ gérante	NUMÉRO à la liasse matricule
	<b>CPL</b>		
	<b>APRE</b>		

LA TENUE À JOUR DE CETTE COUVERTURE EST STRICTEMENT RÉSERVÉE  
À L'AUTORITÉ CHARGÉE DE GÉRER LE DISPONIBLE OU LE RÉSERVISTE

Numéro d'incorporation  
au corps, le cas échéant :

156 032

Platinum Sponsor: Provincia di Brescia - Regione Lombardia - Comune di Brescia - Modèle n° 314-1/68

Instruction n° 15500/TPM/1 B  
du 8 mai 1963

Format : 21 x 29,7

# ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

761

1° REGIMENT ETRANGER DE CAVALERIE (1)

NOM (2) : MARIGA

Prénoms : Giampietro

Né le 05.09.1942 à VENISE ( ITALIE ) (3)

N° d'identification : 1 412 019 919 (4)

N° d'immatriculation  
au recrutement : 71 61 31 7 51 61 01 31 2

Marié le ././. à ././.

alors domiciliée à ././. (3)

Autorisation donnée le ././. par ././.

Taille : 1, 67 - Taille rectifiée ././. - Signes particuliers : NEANT

NATIONALITÉ I T A L I E N N E

Indication des services. Affectations ou positions diverses (5) (6)	Grades successivement obtenus 2	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2 3	Observations ou indication des décisions. de référence 4
E.V. pour cinq ans à titre provisoire. devant l'IM de MARSEILLE au titre de la Légion Etrangère, services comptant Affecté 1°RE LDJ présent 1°RE/AUBAGNE Délai ratification expiré le..... Embarqué à MARSEILLE par VM le..... Débarqué à BASTIA le..... Dirigé sur CORTE le..... Affecté 2°RE/GILE/2°Cie le..... Contrat ratifié le..... A obtenu le CTE Légion avec le moyenne de 14,17/20. Sera reclassé en échelle 2 de la SSP à 10 mois de service.		04.02.1976  04.02.1976 21.02.1976 20.05.1976 27.02.1976 28.02.1976 28.02.1976 27.02.1976 20.05.1976	OMC18/21.02.1976      BM66/67/68/08.03.1976 SN°488(BDM)5244/26.05.1976
Affecté au 1°REC à/c du..... Rejoint et affecté au 4° Escadron à/c. A obtenu le CTE CHOC et FEU le..... Titulaire du CTE Légion, classé en échelle II de la SSP à/c du..... Fait mouvement avec son unité. Embarqué par VAM à ISTRES le..... Débarqué à DZAOUJJI le..... Bénéficie de la campagne simple à/c du		28.06.1976 23.06.1976 10.09.1976  01.01.1977  22.02.1977 23.02.1977 24.02.1977	PV575/2°RE/GILE/SEC du 29.05.1976. OMC52/76. DR40/1°REC/18.09.1976 DRO1/1°REC/08.01.1977

(1) Indication du corps ou service.  
(2) Le nom doit être porté en lettres capitales.  
(3) Après l'indication de la commune de naissance, indiquer le département (ou le territoire d'origine).  
(4) Le cas échéant.  
(5) Les services indiqués doivent l'être dans l'ordre chronologique.  
(6) Un trait en diagonale doit être passé en vue de barrer les parties non remplies du présent état.

Indication des services. Affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2	Observations ou indication des décisions de référence
1	2	3	4
Nommé à l'emploi de 1° classe à/c du. A obtenu le CTE VL.PL. le..... Rapatrié avec son unité. Embarque par VAM à DZAOUDJI le..... Débarque à ISTRES le dit jour. Le bénéfice de la CS cesse le.....	1° CLASSE	01.05.1977 17.06.1977  20.08.1977	DR22/1°REC/01.05.1977   762
A obtenu le CME F1 le..... A obtenu le BMPE/CHOC ET FEU le..... A obtenu le BMPE/conducteur VL.PL. le..... Inscrit au tableau d'avancement et nommé Brigadier à/c du.....		19.08.1977 26.01.1978 01.02.1978 01.02.1978	DRO7/1°REC/10.02.1978 DRO7/1°REC/10.02.1978 DRO7/1°REC/10.02.1978
Fait mouvement avec son unité dans le cadre de l'Opération TACAUD (TCHAD). Embarque avec son unité à ISTRES par VAM le.....	BRIGADIER	01.03.1978   10.06.1978	OR13/1°REC/24.02.1978
Débarque à N'DJAMENA le..... Prend droit à la CS à/c du..... Rapatrié avec son unité.		11.06.1978 12.06.1978	
Embarque par VAM à N'DJAMENA le..... Débarque à ISTRES le..... Fait mouvement avec son unité à desti- nation de MAYOTTE.		13.10.1978 14.10.1978	
Embarque par VAM à ISTRES le..... Débarque à DZAOUDJI le..... Prend droit au bénéfice de la CS à/c.		24.02.1979 25.02.1979 26.02.1979	
Titulaire du CTE LEGION. Classé en échelle 3 de la SSP à/c du..... Rapatrié avec son unité.		01.01.1979	DR30/1°REC/28.01.1979
Embarque par VAM à ST DENIS le..... Débarque à ISTRES le..... Le bénéfice de la CS cesse le..... A obtenu le CTE/conducteur ESTP le.....		24.08.1979 25.08.1979 23.08.1979 16.04.1980	
A obtenu le CTE/MORTIER 81 le..... Titulaire du CAT1, classé en échelle 3/SMNO à/c du.....		23.10.1980 01.11.1980	DR19/1°REC/10.05.1980 PV533/CIG/EM/22.04.1980 DR48/1°REC/29.11.1980
Engagé pour 03 ans devant le SLCAT d' ORANGE à/c du.....		04.02.1982	DEC386/DEF/PMAT/COAD/1 du 21.01.982. BOC/PA N°6 du 08.02.1982 page 176.
Fait mouvement avec son unité. Embarque à MARSEILLE par VAM le..... Débarque à DZAOUDJI le..... Bénéfice de la CS à/c du..... Rapatrié avec son unité.		02.08.1982 04.08.1982 05.08.1982	ACTE305/17.11.1981 Homologé S/N°2486/24.11.8
Embarque à DZAOUDJI par VAM le..... Débarque à MARSEILLE le..... Le bénéfice de la CS cesse le..... Fait mouvement avec son unité.		01.12.1982 02.12.1982 30.11.1982	
Embarque par VAM à ISTRES le..... Débarque à DJIBOUTI le..... Bénéfice de la CS à/c du..... Rapatrié avec son unité.		02.08.1983 03.08.1983 04.08.1983	
Embarque à DJIBPUTI par VAM le.....		06.12.1983	

Indication des services. Affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2	Observations ou indication des décisions de référence
1	2	3	4
Débarque à ISTRES le.....		06.12.1983	
Le bénéfice de la CS cesse le.....		05.12.1983	
Engagé pour 03 ans devant le SLCAT d' ORANGE à/c du.....		04.02.1985	ACTE213/24.07.1984 Homologué S/N°2163 du 09.08.1984.
Fait mouvement avec son unité.			
Embarque par VAM à MARSEILLE le.....		02.08.1984	
Débarque à DJIBOUTI le.....		02.08.1984	
Bénéficiaire de la CS à/c du.....		03.08.1984	
Rapatrié avec son unité.			
Embarque à DJIBOUTI le.....		02.12.1984	
Débarque à ISTRES le.....		02.12.1984	
Le bénéfice de la CS cesse le.....		01.12.1984	
IDS/DITP du.....		03.02.1986	
au.....		20.09.1986	
Soit 07 mois et 27 jours pour des faits visés par la loi d'amnistie N°.....			88/828/20.07.1988. ART.3. EPRES
Repris en activité à/c du.....		30.09.1986	
Remis Légionnaire de 2°CL. à/c du.....	2°CLASSE	19.02.1986	DEC.193/COM.LE/EM/BPOD du 19.12.1986
Classé en échelle 3/SSP de plein droit à/c du.....		19.12.1986	
Affecté 1°RE/PASS à/c du.....		08.11.1976	OMC315/1986
Affecté 1°RE/CCSR à/c du.....		15.11.1986	OMC318/1986
Nommé à l'emploi de 1° classe à/c du.....	1° CLASSE	01.07.1987	OR247/1°RE/EM/CH.NO du 30.06.1987
Engagé de 03 ans avec le grade de 1°CL. Signé le.....		30.10.1987	Contrat: 558/04.02.88 BM45/87/07.11.1987
Nommé au grade de Caporal à/c du.....	Caporal	01.01.1988	OR461/1°RE/EM/CH.NO du 24.12.1987
Engagé de 01 an avec le grade de.....	Caporal	22.06.1988	BMO2/88/16.01.1988. Contrat 325 signé le 22.06.1988 à/c du 04.02.1991
Désigné pour continuer ses services au Pacifique au titre de la CEP.			
Embarque à PARIS par VAM le.....		07.07.1988	
Débarque à PAPEETE.			
Affecté CEP/5°RE/CTR à/c du.....		07.07.1988	REF AA30/88/12.07.1988
Autorisé à prolonger son séjour au CEP 5°RE pour une durée de 06 mois à/c du.....		07.07.1989	NOT:605/EM/PERS du 08.02.1989
Autorisé à prolonger son séjour au CEP 5°RE pour une durée de 06 mois à/c du.....		07.01.1990	NOT.128909/EM/PERS du 22.08.1989
A obtenu le permis SPL à/c du.....		04.10.1989	PV17056/BIA/SITES/5°RE EM/BOI
En fin de séjour rapatrié sur la métro pole par VAM.			
Embarque à PAPEETE à destination de PARIS le.....		14.07.1990	
RDC du 5°RE le.....		14.07.1990	
Débarque à PARIS le.....		15.07.1990	
Rejoint le 1°RE/PASS/CFC à/c du.....		16.07.1990	

(1) Dans le cas où un intercalaire serait nécessaire, apposer le cachet « Rectification ».



VU  
LETTRE de FÉLICITATIONS

5  
3

770

VU le décret 75 - 675 du 28 juillet 1975 portant règlement de discipline générale dans les armées,

Le Lieutenant-Colonel CARLES  
commandant le 1er Régiment Etranger

adresse ses vives félicitations

156032

au Légionnaire MARUFFI Giovanni de la Compagnie de Commandement et des Services Régimentaire, élément de la Section d'Intervention du 1er Régiment Etranger,

pour le motif suivant :

" Mis à la disposition de la Brigade de Gendarmerie Nationale de BRIGNOLES pour assurer une mission de recherches et de surveillance dans le cadre de la lutte Anti-Terrorisme, par sa parfaite compétence sa grande disponibilité, son entier dévouement et son souci constant du travail bien fait, a permis la découverte et la récupération d'un stock important d'explosif et de détonateurs dans la région varoise ainsi que l'arrestation du receleur.

Par son attitude et son comportement a fait preuve d'un très grand esprit légionnaire maintenant ainsi les traditions et le renom de la Légion Etrangère "



7  
3

772

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



( ) ORDRE GENERAL N° 10 (collectif)

**CITATION**

Le Général de Corps d'Armée ROQUEJEFFRE  
Commandant les Forces Françaises en ARABIE SAOUDITE

- VU le décret du 12 septembre 1921 relatif à l'application de la loi du 30 avril 1921 instituant une croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs,
- VU l'arrêté du Ministre de la Défense en date du 17 janvier 1991, portant ouverture du droit à la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs,
- VU la décision N° 1650/DEF/DECO du 17 janvier 1991

C I T E

à l'Ordre de la Division

M A R I G A Giampietro - Brigadier - 1er Régiment étranger de cavalerie.

" Engagé dans l'opération " **TEMPETE DU DESERT** " au sein de la Division " **DAQUET** ", a fait preuve d'un remarquable sens du terrain et d'une exemplaire rigueur.

Pendant la conquête de l'aéroport d'AS SALMAN, s'est particulièrement distingué du 24 au 28 février 1991, en capturant des soldats irakiens qui tentaient de s'exfiltrer. Cette action menée de nuit, a largement contribué à la réussite de la mission.

A fait honneur par son courage, à la Cavalerie légère et à la Légion étrangère. "

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE DES THEATRES D'OPERATIONS EXTERIEURS AVEC ETOILE D'ARGENT.

A Riyadh, le 15 avril 1991.

Signé : ROQUEJEFFRE

POUR AMPLIATION :